GRAND GUÉRET
Communauté d'Agglomération

GUÉRET
LA VILLE

PLU

Plan Local d'Urbanisme
GUÉRET

4. ZONAGE GENERAL
4.1. Partie Nord

échelle 1 / 5000 ème

DOCUMENT EN VIGUEUR
APRES LA MODIFICATION N°2
ET LA DECLARATION DE PROJET N°2

APPROBATION DU PLU
Délibération du Conseil municipal du 23/06/2011

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISES A JOUR, MISES EN COMPATIBILITE :
-Modification n°1 : 14/12/2023
-Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité : 14/12/2023
-Modification n°2 : XXXX/2024
-Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité : XXXX/2024

CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendre
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Tel: 04 73 45 19 44
Mail : urbanisme@campus63.fr

CAMPUS
DÉVELOPPEMENT

N

0 0,25 0,5 km

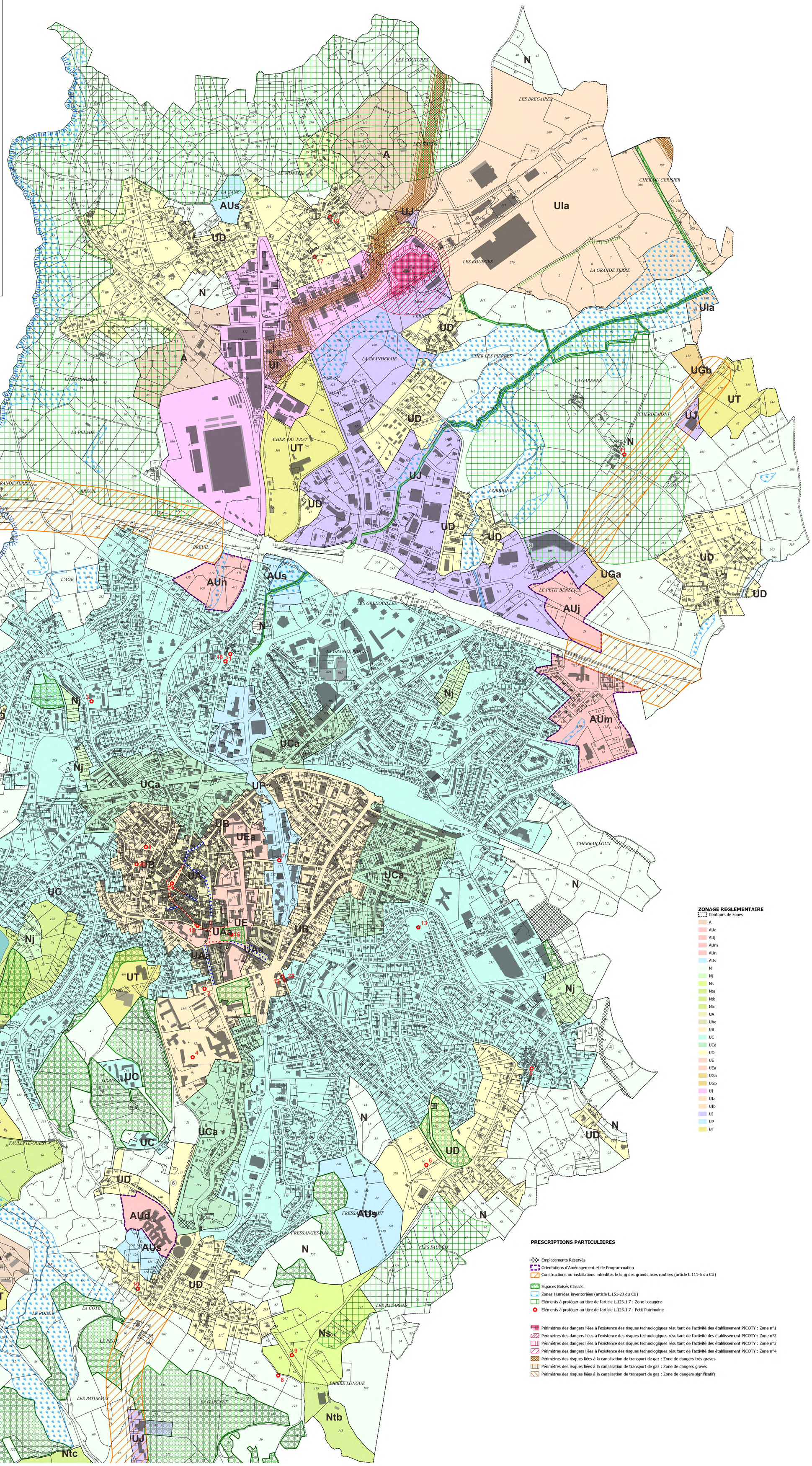

ZONAGE REGLEMENTAIRE
Contours de zones
A
AUd
AUj
AUm
AUn
AUs
N
Nj
Ns
Nta
Ntb
Ntc
UA
UAa
UB
UC
UCa
UD
UE
UEa
UGa
UGb
UI
UIa
UIb
UJ
UP
UT

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Emplacements Réservés
Orientations d'Aménagement et de Programmation
Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)

Espaces Boisés Classés
Zones Humides inventoriées (article L.151-23 du CU)
Eléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Zone bocagère
Eléments à protéger au titre de l'article L.123.1.7 : Petit Patrimoine

Périmètres des dangers liées à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissement PICOTY : Zone n°1
Périmètres des dangers liées à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissement PICOTY : Zone n°2
Périmètres des dangers liées à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissement PICOTY : Zone n°3
Périmètres des dangers liées à l'existence des risques technologiques résultant de l'activité des établissement PICOTY : Zone n°4
Périmètres des risques liées à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers très graves
Périmètres des risques liées à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers graves
Périmètres des risques liées à la canalisation de transport de gaz : Zone de dangers significatifs